

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle d'évaluation domaniale

8 place d'Espagne

64000 PAU

Téléphone : 05 59 82 24 00

Courriel : ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 6/12/2019

La Directrice départementale des Finances
publiques des Pyrénées Atlantiques
Pôle d'évaluation domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

à

Évaluateur : Brigitte PEYROUZET
Téléphone : 05 59 82 24 23
Courriel : brigitte.peyrouzet@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2019- 40088v1087

Madame la Présidente de la Communauté
d'agglomération du grand DAX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE DE TERRAIN NU DE 2236M2

ADRESSE DU BIEN : RUE JOSEPH DE LAURENS, DAX

VALEUR VÉNALE : 55 900€

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

LA CAGD
Valerie KERBIRIOU

2 – Date de consultation

: 20/11/2019

Date de réception

: 20/11/2019

Date de visite

: -

Date de constitution du dossier « en état »

: 20/11/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une emprise de terrain de 2236 m² pour la construction d'un skate park..

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de terrain nu de 2236 m² a détacher de la parcelle BH3.
Situation en bordure de la voie ferrée..

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : la CAGD
Libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

ref cadastrales : *parcelle BH3p pour 2236m²*

Zone UH

Zone principalement réservée aux grands projets d'équipements tertiaires, aux ouvrages ou installations d'intérêt général et leurs annexes (équipements commerciaux, scolaires, universitaires, sociaux, culturels et culturels, hospitaliers, administratifs, sportifs ...)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à **55900€**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,



Brigitte PEYROUZET, inspectrice